

N°125-2026 ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION DE
CIRCULATION ROUTE BARREE
FERMETURE PASSAGE NIVEAU 56

Le Maire de la Commune de PREIGNAC

Vu le code de la route.

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de l'entreprise SNCF – INFRAPOLE AQUITAINE- représentée par M.

SAVABINO Thomas-Conducteur de travaux- 50 Rue Charles Vernet-33800 BORDEAUX

Considérant qu'en raison des travaux de remplacement des moteurs des barrières du passage à niveau 56 au lieu-dit Médudon au niveau du CD8E de Sauternes, il y a lieu d'interdire la circulation routière et piétonnière.

ARRETE

ARTICLE 1 : - Du 23 novembre 2026 au 27 novembre 2026, la traversée du passage à niveau n°56 situé à l'intersection de la ligne Bordeaux/Sète au lieu-dit Médudon au niveau du CD8E de Sauternes , sera interdite pour tous les véhicules et les piétons.

Une déviation sera mise en place via le passage à niveau n°55 au quartier le Lapin par la RD 109 .

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise SNCF-INFRAPOLE AQUITAINE chargée d'exécuter les travaux. Celle-ci engage sa responsabilité pour tout accident pouvant intervenir de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la porte de la Mairie. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Maire de PREIGNAC
- Le Centre Routier Départemental
- Monsieur le Commandant de la Brigade de PODENSAC
- L'entreprise SNCF – INFRAPOLE AQUITAINE- UP Travaux Aquitaine- 50 Rue Charles Vernet -33800 BORDEAUX
- Sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PREIGNAC, le 07/10/2026

Le Maire,

Thomas FILLIATRE

Acte rendu exécutoire
compte tenu de sa publication
le 07/10/2026.

Le Maire,
Thomas FILLIATRE

